



**boscoville**  
innover pour la jeunesse

**Lotus**  
par boscoville

# LES BASES THÉORIQUES DU PROGRAMME LOTUS

---

Les composantes clés des  
organisations sensibles  
aux traumatismes

---

Avril 2021

## Mise en contexte

Élaboré par Boscoville et en collaboration avec les CISSS et CIUSSS de quatre régions du Québec, le programme Lotus, validé par les chercheuses Geneviève Parent et Catherine Laurier, vise à soutenir la pratique clinique afin de diminuer le risque de récidive des jeunes suivi.es dans la communauté en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescent.es (LSJPA).

Lotus se base sur

- le modèle d'intervention Risque-Besoins-Réceptivité (modèle RBR; Bonta et Andrews, 2017), dont il est question dans [cet autre document](#);
- les composantes clés des organisations sensibles aux traumatismes pour le système de justice pénale pour adolescent.es (Dierkhising et Branson, 2016; Branson et al., 2017) dont il est question dans ce document.

## Les composantes clés des organisations sensibles aux traumatismes

La prévalence élevée de l'exposition à des expériences de vie adverses potentiellement traumatiques chez les jeunes suivi.es en vertu de la LSJPA est bien documentée dans la littérature scientifique (Abram et al., 2004; Ford et al., 2006; Ford et al., 2008; Kerig et Becker, 2010, Branson et al., 2017; Kusmaul et al., 2015; Farina et al., 2018; Kowalski, 2019). Une étude québécoise relève notamment que 80 % des jeunes suivi.es en vertu de la LSJPA ont déclaré avoir été exposé.es à au moins une forme d'expériences adverses dans l'enfance que ce soit la négligence émotionnelle ou physique, l'abus émotionnel, physique ou sexuel (Laurier et al., 2015). Les jeunes présentant la délinquance la plus sévère sont ceux et celles qui rapportent le plus de maltraitance (Laurier et coll., 2015).

De plus, les jeunes ayant des histoires caractérisées par des traumatismes ou des manifestations du trouble de stress post-traumatique<sup>1</sup> affichent des taux plus élevés de récidive, de comorbidité, de décrochage scolaire et de tentatives de suicide (Cauffman et al., 2015; Haynie et al., 2009; Wasserman et McReynolds, 2011; Wolff et al., 2015). Par leurs impacts sur le développement neurobiologique et le développement général des jeunes, ces expériences auraient un **effet modérateur** sur le risque de délinquance à l'adolescence et sur la récidive (Baglivio et al., 2014; Baglivio, Wolff, Piquero, et Epps, 2015; Barrett, Katsiyannis, Zhang, et Zhang, 2014; Wolff et Baglivio, 2017; Wolfe et al., 2004; Baglivio et al., 2014a, 2015; Barrett et al., 2013; Craig et al., 2017; Wolff et al., 2017). En d'autres termes, les expériences de vie adverses potentiellement traumatiques peuvent influencer l'intensité des facteurs de risque de récidive soit les huit besoins criminogènes du modèle RB directement associés à la récidive.

L'impact négatif des traumatismes va au-delà de leurs répercussions chez les jeunes. En effet, les professionnel.les de première ligne, notamment les délégué.es, les intervenant.es et les éducateur.ices, sont fréquemment exposé.es à des facteurs de stress, potentiellement traumatiques, dans l'exercice de leurs fonctions. Le fait d'être témoin de violence ou de la subir ainsi que d'entendre des détails sur les traumatismes subis par les personnes victimes d'actes criminels ou les jeunes délinquant.es en sont des exemples (Chamberlain et Miller, 2008; Kunst, 2011; Rainville, 2015; Denhof et Spinaris, 2013; Levin et al., 2011; Skogstad et al., 2013).

Ces faits justifient l'importance d'accorder une attention particulière aux besoins de ces jeunes et des professionnel.les en développant une sensibilité aux traumatismes au sein des services appliquant la LSJPA (Branson et al., 2017; Kusmaul et al., 2015). Par le biais d'attitudes d'ouverture et de bienveillance, de relations saines et non-violentes, les services sensibles aux traumatismes mettent l'accent sur le sentiment de sécurité des jeunes, leur capacité d'autorégulation et leurs forces (Bloom, 2013; Griffin et al., 2012; Bloom et Sreedhar, 2008). Une organisation sensible aux traumatismes préconise des valeurs de sécurité physique et émotionnelle, de sensibilité à la culture d'individus, de confiance et de compassion, de collaboration et d'agentivité, de résilience et de rétablissement, et ce, pour les employé.es, les

---

<sup>1</sup> Trouble psychique apparaissant à la suite d'une exposition à un événement traumatique que l'exposition soit effective ou potentielle.

jeunes, les familles et les gestionnaires (Esaki et al., 2013; Trauma Informed Care, Alameda County, 2013). Les organisations sensibles aux traumatismes accordent également une importance à la compréhension des traumatismes et du trauma vicariant (Trauma Informed Care, Alameda County, 2013).

Une revue systématique d'études visant à conceptualiser les principes des organisations sensibles aux traumatismes dans les systèmes de justice pénale pour adolescent.es relève 71 différents principes à mettre en pratique, regroupés en dix domaines, eux-mêmes classifiés en trois catégories (Branson et coll., 2017). Plusieurs études illustrent que la mise en œuvre de ces principes au sein de services offerts aux jeunes suivi.es en vertu de la LSJPA (ex. : lors de la mise sous-garde) a démontré des effets positifs. Parmi ces effets se retrouvent une augmentation du contrôle interne (autorégulation) des jeunes, une réduction des agressions verbales des jeunes, une diminution du nombre de violences entre les jeunes, une diminution de l'utilisation de mesures physiquement restrictives et de mesures de confinement dans les services, une augmentation de la perception de sécurité par tou.tes, une amélioration de la communication et une diminution de la tension entre les intervenant.es et les jeunes (Rivard, 2004; Rivard et al., 2005; Elwyn et al., 2015; Elwyn et al., 2017). Néanmoins, la mise en place d'interventions sensibles aux traumatismes ne rapporte pas d'effet direct sur la diminution de la récidive (Elwyn et coll., 2017) comme visée par la LSJPA. La mise en œuvre de plusieurs principes clés des organisations sensibles aux traumatismes favorise toutefois les apprentissages et la création d'un contexte d'intervention sécurisant répondant aux particularités des jeunes (Branson et coll., 2017). Dans cette optique, ces éléments contribuent au respect du principe de réceptivité du modèle RBR (Griffin et al., 2012; National Child Traumatic Stress Network, 2012a).

# Les 10 domaines clés des organisations sensibles aux traumatismes

Les principes des organisations sensibles aux traumatismes sont tirés de « Looking forward: A research and policy agenda for creating trauma-informed juvenile justice systems » (Dierkhising et Branson, 2016) et de « Trauma-informed juvenile justice systems: A systematic review of definitions and core components » (Branson et coll., 2017). Ces auteur.ices ont regroupé ces principes en dix domaines et ils représentent les plus communs à tout système de justice sensible aux traumatismes. La littérature scientifique visant à définir chacun de ces principes demeure récente. Par conséquent, les définitions présentées ci-dessous sont sujettes à évolution. Les principes clés intégrés aux incontournables théoriques du programme Lotus sont soulignés afin de les repérer visuellement.

## 1<sup>re</sup> catégorie : les services cliniques

### Domaine 1. Évaluation et dépistage

---

Les organisations sensibles aux traumatismes préconisent un dépistage universel de l'exposition traumatique et une évaluation de la santé mentale par un.e clinicien.ne qualifié.e pour les jeunes qui semblent présenter un historique traumatique. Les outils utilisés doivent être validés sur diverses populations, notamment avec des jeunes contrevenant.es. **Toute démarche d'évaluation doit limiter le plus possible la répétition des histoires traumatiques lors de différents entretiens.**

Ce domaine n'est pas intégré tel quel au programme Lotus puisqu'il ne fait pas partie du mandat du/de la délégué.e d'évaluer les séquelles liées aux traumatismes chez les jeunes suivi.es dans la communauté. Néanmoins, étant donnée la forte prévalence de jeunes suivi.es en vertu de la LSJPA ayant vécu des expériences de vie adverses, le programme Lotus s'est construit sur la prémisse que la majorité des jeunes nécessite une sensibilité aux traumatismes dans le cadre des interventions. Dans cette optique, le programme Lotus n'ajoute pas de nouveaux outils d'évaluation du trauma à la démarche d'évaluation des jeunes suivi.es en vertu de la LSJPA. La plupart des organisations et des intervenant.es réfèrent déjà à une

évaluation plus rigoureuse lorsque des manifestations de traumatisme ou des enjeux sur le plan de la santé mentale sont observés chez les jeunes. Le programme Lotus recommande d'ailleurs de maintenir l'utilisation du MAYSI-2 (Massachusetts Youth Screening Instrument-Version 2), un outil de dépistage de problèmes de santé mentale, lorsque celui-ci est déjà intégré à la démarche d'évaluation d'un service. Ainsi, le seul principe intégré du domaine **Évaluation et dépistage** dans le programme Lotus est celui d'éviter de questionner les jeunes sur leurs histoires traumatiques.

## Domaine 2. Services et interventions

---

Sur le plan de l'offre de service et des interventions, les organisations sensibles aux traumatismes préconisent que des interventions spécifiques aux traumatismes, basées sur des données probantes, soient largement disponibles et accessibles aux jeunes et aux familles. **Les interventions sensibles aux traumatismes doivent être offertes dans la communauté**, autant que dans les établissements de détention ou de mise sous garde. **Tout le continuum d'interventions doit tenir compte des traumatismes**, tant pour les jeunes ayant une faible intensité d'interventions que pour ceux et celles recevant une intensité plus élevée. **Des compétences d'autorégulation doivent être enseignées aux jeunes, leurs forces doivent servir de base à l'intervention** et des plans de sécurité doivent être développés pour les jeunes. Les organisations sensibles aux traumatismes favorisent l'intégration de ces principes dans tous les services d'intervention (santé mentale, toxicomanie, médical, etc.). Dans le programme Lotus, les forces font partie intégrante de l'intervention, un principe également préconisé par le modèle RBR. Par ailleurs, les intervenant.es sont formé.es sur les déclencheurs traumatiques et sur l'importance d'apaiser le/la jeune.

## Domaine 3. Compétence culturelle

---

Les pratiques d'intervention et les politiques des organisations sensibles aux traumatismes doivent répondre aux besoins de divers groupes de jeunes ainsi que réduire les inégalités liées à l'ethnicité, au genre, à l'orientation sexuelle et au stade développemental. À noter que les principes des organisations sensibles aux traumatismes précisent d'offrir ces services particulièrement aux jeunes exploités.

sexuellement à des fins commerciales et de créer des foyers de groupe pour les filles enceintes et les parents.

Le domaine **Compétence culturelle** est intégré de façon transversale aux modules de la formation Lotus. Plus particulièrement, dans les modules consacrés aux organismes sensibles aux traumatismes, au trauma complexe, à la réceptivité générale et à la réceptivité spécifique, une attention est portée dans toutes les communications écrites et orales sur le vocabulaire employé. Le tout, afin d'éviter les stéréotypes, les inégalités et les discriminations.

## 2<sup>e</sup> catégorie : le contexte organisationnel

### Domaine 4. L'engagement et l'implication du/de la jeune et de sa famille

---

Les organisations sensibles aux traumatismes donnent la priorité aux préférences des jeunes et des familles dans le cadre des services (programmes, objectifs, moyens, etc.). Dans le programme Lotus, les **préférences du/de la jeune et des parents (tuteur.ices) en matière d'objectifs, de moyens, de modalités de communication, de déroulement de rencontres sont considérées**, et ce, malgré le fait que ni le/la jeune ni la famille n'a de choix sur l'ordonnance. Les services reçus doivent offrir aux jeunes et aux familles **l'accès à un soutien social positif** de personnes de milieux similaires (mentors, pairs). Le programme Lotus préconise l'implication d'un.e adulte significatif.ve positif.ve dans le suivi des jeunes, c'est-à-dire une personne qui leur procure un sentiment de sécurité affective et de bien-être, de l'aide positive en cas de réel besoin, des conseils et de la considération.

Sous un angle plus systémique, les organisations sensibles aux traumatismes doivent fournir des services d'éducation ou de référence pour traiter le traumatisme des parents ou tuteur.ices. Dans le cadre du programme Lotus, ce principe n'est pas spécifiquement intégré aux incontournables cliniques étant donné la nature du mandat des délégué.es à la jeunesse. Néanmoins, la référence aux services spécialisés est pratique courante en matière de services aux jeunes. Les jeunes et les familles doivent être consulté.es à l'égard de l'organisation des services. Finalement, les organisations sensibles aux traumatismes fournissent des **ressources**

tangibles pour réduire les obstacles à l'engagement et pour favoriser la collaboration des jeunes.

## Domaine 5. Développement et soutien des professionnel.les

---

Les organisations sensibles aux traumatismes forment tout le personnel afin d'améliorer leur compréhension des traumatismes et du trauma vicariant. Elles offrent aussi une supervision continue pour assurer la fidélité de la mise en œuvre des nouvelles pratiques. La formation aux nouveaux et nouvelles employé.es ainsi que des formations continues, permettent de maintenir ce niveau de connaissances. Dans le cadre du programme Lotus, les gestionnaires, les délégué.es à la jeunesse et les professionnel.les détenant le rôle de soutien clinique reçoivent une formation sur la prévalence des traumatismes, les séquelles traumatiques, les interventions sensibles aux traumatismes, le trauma vicariant, la fatigue de compassion et les principes clés des organisations sensibles aux traumatismes. De plus, une structure de soutien et de supervision continue est établie pour s'assurer que le personnel met en œuvre les nouvelles pratiques et approches avec fidélité. La formation continue, garante de la pérennité des connaissances, s'avère planifiée et mise en œuvre au sein des milieux.

De plus, des stratégies individuelles, d'équipe et organisationnelles pour prévenir le trauma vicariant et assurer le bien-être du personnel de première ligne doivent être réfléchies et mises en place. Les organisations sensibles aux traumatismes offrent des programmes d'aide aux employé.es ou orientent leur personnel vers un.e intervenant.e externe pour des interventions en lien avec le stress traumatique, au besoin. Le programme Lotus n'a pas de pouvoir décisionnel par rapport à la mise en œuvre du programme d'aide aux employé.es néanmoins, il y réfère lors des formations.

La reconnaissance du travail des employé.es s'avère essentielle pour les organisations sensibles aux traumatismes. Il s'agit d'ailleurs d'un incontournable de mise en œuvre du programme Lotus. Le recueil des commentaires du personnel et leur implication dans la prise de décisions forment un autre principe clé. Le comité Lotus, représentant toutes les fonctions œuvrant à l'application de la LSJPA lors du suivi dans la communauté, travaille en co-construction avec Boscoville à l'adaptation du programme à la réalité de la région. De plus, les équipes

d'intervenant.es qui seront formées au programme seront rencontrées à quelques reprises, afin de recueillir leurs attentes et préoccupations relatives au programme Lotus. Les organisations sensibles aux traumatismes doivent élaborer une procédure de compte rendu avec le personnel, à la suite d'événements professionnels potentiellement traumatisants. Elles consultent un.e expert.e sur la manière de lutter contre le trauma vicariant du personnel. Elles créent des opportunités de soutien pour les collègues. Les organisations sensibles aux traumatismes génèrent un climat qui valorise la recherche d'aide. Elles augmentent les salaires du personnel afin d'accroître leur rétention et ainsi assurer une stabilité auprès des jeunes. À noter qu'au Québec, l'augmentation salariale ne repose pas sur des décisions des organisations du système de santé et de services sociaux.

## Domaine 6. Promotion d'un environnement sécuritaire

---

Les organisations sensibles aux traumatismes ont des politiques et procédures qui favorisent un environnement physiquement et psychologiquement sécuritaire pour les jeunes, la famille et le personnel. Les pratiques punitives et coercitives sont limitées ou éliminées. Les interactions respectueuses et une communication transparente entre les jeunes, la famille et le personnel sont promues. L'exposition des jeunes à la violence ou aux menaces d'autres jeunes ou du personnel se veut minimisée. L'environnement physique est apaisant et accueillant pour tou.tes. Les services offerts assurent une structure et une prévisibilité. À cet effet, le programme Lotus préconise un contexte de rencontres sécurisant et structuré, notamment par le choix d'un lieu sécurisant, d'un horaire et d'une structure de rencontres individuelles routinières entre les délégué.es à la jeunesse et les jeunes. Les organisations sensibles aux traumatismes doivent utiliser des stratégies et des systèmes de gestion des comportements positifs en tenant compte des traumatismes. Le programme Lotus prône l'utilisation de stratégies de gestion positive des comportements, notamment par le biais du renforcement.

Sur un plan plus organisationnel, elles doivent assurer une sécurité physique adéquate (éclairage, caméras, agent.es de sécurité) et créer des équipes d'intervention en cas de crise. Les établissements ont besoin de chambres individuelles pour les jeunes qui ne se sentent pas en sécurité ou à l'aise de

partager une chambre la nuit. Finalement, les organisations sensibles aux traumatismes préconisent le retrait des uniformes pour tou.tes.

## Domaine 7. Politiques, procédures et leadership organisationnel

---

Les principes des organisations sensibles aux traumatismes doivent être incorporés dans tous les aspects des opérations, c'est-à-dire sur le plan des politiques, procédures, énoncés de mission et protocoles. La direction doit intégrer cette approche au système de valeurs et à l'environnement opérationnel. Afin de favoriser la mise en œuvre de services sensibles aux traumatismes, une équipe chargée de diriger l'initiative est créée. Elle se compose du personnel de différents départements, rôles et différentes fonctions. Bien qu'un comité Lotus soit constitué pour adapter le programme Lotus à la réalité de la région et le mettre en œuvre, il n'a pas pour mandat spécifique de créer une organisation sensible aux traumatismes.

### 3<sup>e</sup> catégorie : les systèmes

Dans le cadre du programme Lotus, la catégorie de principes touchant les systèmes provinciaux de services offerts aux jeunes et à leurs familles (ex. : application de la LSJPA, application de la Loi de Protection de la Jeunesse, système scolaire, système de santé, etc.) ne pouvait pas être ciblée; ce mandat appartenant au ministère et étant plus large que le champ de pratiques ciblées par le programme. De fait, le programme s'adresse exclusivement au suivi dans la communauté (ordonnance de suivi probatoire) en vertu de la LSJPA. Bien qu'ayant un pouvoir de sensibilisation et d'influence, il ne peut viser avoir un impact sur les changements de pratiques auprès des systèmes.

## Domaine 8. Collaboration intersystème

---

Les organisations sensibles aux traumatismes collaborent avec d'autres systèmes ou prestataires de services pour coordonner les services aux jeunes. Notamment, elles travaillent avec les partenaires communautaires pour veiller à ce que des services ou traitements sensibles et spécifiques aux traumatismes soient disponibles pour tou.tes. L'octroi de services pour pallier les effets des traumatismes est préconisé

avant que les jeunes n'entrent en contact avec le système de justice pénale. De plus, des accords d'échange d'information intersystème ou entre différents prestataires de services et ceux du système de justice pénale sont établis (ex. : LSJPA, DPJ, scolaire, santé, etc.). À noter qu'au Québec, le Ministère de la Santé et de Services sociaux régit l'application de la LSJPA, par le biais des services de la Direction de la protection de la jeunesse. Cette organisation québécoise des services démontre que le bien-être des jeunes est au cœur de la réadaptation.

## Domaine 9. Politiques et procédures au niveau du système de justice

---

Les politiques et les lois doivent promouvoir l'adoption des principes des organisations sensibles aux traumatismes dans le système de justice. D'abord, les politiques et procédures doivent limiter le passage dans le système de justice, dans la mesure du possible. Par exemple, elles viseraient à détourner les jeunes vers la communauté, préconiser l'octroi de services dans les environnements les moins restrictifs possible et limiter le transfert au tribunal pour adultes. De plus, les politiques exigeraient que les histoires traumatiques des jeunes ne puissent pas être utilisées contre eux/elles devant le tribunal, par exemple, en agissant à titre de facteur aggravant. Au contraire, les antécédents de traumatismes d'un.e jeune seraient utilisés pour le/la référer à des services de soin les plus appropriés. Également, tou.tes jeunes victimes de traumatismes accusé.es d'un crime se verraient garantir une représentation juridique. Les politiques empêcheraient les jeunes d'être jugé.es en vertu d'une infraction criminelle directement causée par de mauvais traitements ou de la négligence (ex. : fugue d'un foyer violent, agression d'un parent violent en légitime défense). Des lois garantiraient que les enfants exploité.es sexuellement à des fins commerciales soient traité.es comme des personnes victimes et non comme des criminel.les. Des politiques visant à maintenir les jeunes à l'école plutôt que de les conduire devant la justice seraient mises en place.

En outre, des observateur.ices indépendant.es du système de justice pénale doivent veiller à ce que les jeunes dans les établissements soient en sécurité et reçoivent une prestation de services adéquate. Finalement, les organisations sensibles aux traumatismes préconisent que la mission de la justice pénale pour les adolescent.es se centre sur la réadaptation et la sécurité plutôt que sur une

mission pénitentiaire (à noter que ce principe est déjà intégré à la LSJPA et mis en pratique au Québec).

## Domaine 10. Assurance qualité et évaluation

---

Pour être garant.e de la qualité et de l'efficacité de la mise en œuvre des différents principes des organisations sensibles aux traumatismes, il importe de mener des évaluations et de se concentrer sur l'amélioration de la qualité des services offerts. Pour ce faire, les organisations doivent évaluer l'atteinte des résultats sur les jeunes et la fidélité des pratiques mises en place. À noter que les effets du programme Lotus sur les jeunes seront évalués par le biais d'une recherche dirigée par Geneviève Parent de l'Université du Québec en Outaouais, en association avec Catherine Laurier de l'Université de Sherbrooke. De plus, l'évaluation de la fidélité mise en œuvre du programme est effectuée tout au long de la mise en œuvre par l'équipe de Boscoville et leurs partenaires. En outre, les organisations sensibles aux traumatismes assurent l'évaluation de tous les principes précédemment mentionnés.

## Boscoville votre allié pour soutenir le développement positif des jeunes

Créé il y a 20 ans et reconnu depuis ses débuts comme le pilier de la psychoéducation au Québec, **Boscoville** soutient le développement positif des jeunes de 0 à 30 ans en élaborant des programmes de prévention et d'intervention fondés sur des données probantes et en accompagnant les milieux préscolaires, scolaires et de réadaptation dans leur mise en œuvre.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!

